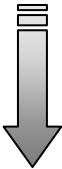


Déclaration relative à l'activité de courtage de médicaments à usage humain prévue à l'article L.5124-20 du Code de la santé publique

<p>En cas de première déclaration, renseigner le formulaire ci-dessous.</p> <div style="text-align: center; margin: 20px 0;">  </div>	<p>En cas de modification des renseignements administratifs de la déclaration, indiquer ci-dessous votre n° d'enregistrement (ce n° vous a été transmis lors de votre déclaration initiale) et ne renseigner que les données qui ont été modifiées.</p> <p>Numéro d'enregistrement de la déclaration :</p>
<p>Date de déclaration ou de modification de déclaration :</p>	

Section 1: Information sur le courtier

1.1 Informations concernant le déclarant			
Nom de l'entreprise ou de la personne se déclarant			
Adresse du siège social de l'entreprise ou du déclarant			
N° :			
Libellé :			
Code postal :		Ville :	
Coordonnées			
Téléphone		E-mail	
N° SIRET			
N° DUNS (facultatif)			

1.2 Représentant légal de l'entreprise déclarant au nom du courtier (si applicable)	
M <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :
Titre/Fonction :	
Adresse (si différent de celle du siège social)	
N° :	
Libellé :	
Code postal :	Ville :
Coordonnées	
Téléphone/Mobile	/ E-mail

1.3 Adresse d'envoi du formulaire
Le formulaire est à adresser par voie électronique à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé à l'adresse suivante : declaration-courtage@ansm.sante.fr
accompagné d'une copie : <ul style="list-style-type: none"> - de la lettre d'engagement signée par la personne habilitée à réaliser la déclaration ; - d'un extrait K ou Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois.

Section 2: Informations concernant le lieu d'exercice de l'activité de courtage

2.1 Données administratives	
Nom	
Adresse	
N° :	
Libellé :	
Code postal :	Ville :
Nom du responsable de l'établissement	
Coordonnées	
Téléphone	E-mail
N° SIRET	
N° DUNS (facultatif)	

Section 3: Autres informations

Autres informations pertinentes relatives à l'activité de courtage

Note :

Conformément aux dispositions de l'article R.5124-76 du Code de la santé publique, les informations soumises, à l'exception du nom des représentants légaux de l'entreprise, sont rendues publiques et peuvent être consultées sur le site Internet de l'ANSM : www.ansm.sante.fr

Contact : declaration-courtage@ansm.sante.fr